

COMPTE-RENDU

SÉANCE DU 19 FÉVRIER 2018

L'an deux mille dix-huit le 19 février à 19 h 30, le Conseil Municipal de la ville de Saint-Leu d'Esserent dûment convoqué s'est réuni à la salle Art et Culture sous la présidence de Monsieur HARDIVILLEZ Yvan, 1^{er} Adjoint au Maire,

Etaient présents : Yvan HARDIVILLEZ / Pascale RIBOUILLARD / Stéphane HAUDECOEUR / Marielle ERNOULT / Jean-Michel MAZET / Ana MENDÈS / Laurent TARASSI / Sylvie POYÉ / Jean-Claude HUBERT / Jean-Luc WACHEUX / Martine WACHEUX / Brigitte DUBOIS-LOMBART / Frédéric BÉTHENCOURT / Eric MÜLLER

Etaient absents excusés : Michel EUVERTE (pouvoir à Yvan HARDIVILLEZ) / Alicia CONTINI (pouvoir à Ana MENDÈS) / Marc PIANT / Fernande BELDAME (pouvoir à Jean-Michel MAZET) / Angéline FONTAINE (pouvoir à Stéphane HAUDECOEUR) / Constance VAGANAY (pouvoir à Pascale RIBOUILLARD) / Guy MICHALON / Rachel GERTHOFFERT / François LOMBART (pouvoir à Eric MÜLLER) / Gilbert DONATI / Valentine DELANDAT / Fanny GUINION / Ali HAMZAOU

Secrétaire de séance : Frédéric BÉTHENCOURT

En exercice : 27

Présents : 14

Votants : 20

Procurations : 6

Décision du Maire

En date du 30 janvier 2018, la municipalité a signé une convention avec la SPA d'ESSUILET, pour le fonctionnement et la gestion de la fourrière animale sur la commune de Saint Leu d'Esserent pour une redevance établie à hauteur de 0,65€ par habitant, basée sur le chiffre de la population issu du recensement constaté au 1er janvier de l'année N-1.

Approbation des procès-verbaux du 29 Janvier 2018

Les procès-verbaux sont adoptés à l'unanimité.

Etant donné l'absence de Monsieur Ali HAMZAOU, les membres présents ont décidé, à l'unanimité, de reporter les points 1 à 4 au prochain Conseil Municipal.

1) Installation d'un conseiller municipal

Suite à la démission de Madame Brigitte BAYARD en date du 20 janvier dernier, conseillère municipale, et comme le prévoit l'article L.270 du Code Electoral, le candidat venant sur la liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal dont le siège est devenu vacant.

En conséquence, il revient à Monsieur Ali HAMZAOU, suivant sur la liste « Saint-Leu qui rayonne et réunit », de prendre le siège de conseiller municipal.

Le siège a donc été attribué à Monsieur Ali HAMZAOU, suivant sur la liste, qui l'a accepté.

Il est proposé au conseil d'installer Monsieur Ali HAMZAOUI en qualité de Conseiller Municipal.

Ce point est reporté au prochain Conseil Municipal.

2) Modification des commissions municipales

Par délibération N°2014/04/03 en date du 30 avril 2014, Madame Brigitte BAYARD a été désignée pour participer aux commissions municipales suivantes :

- Projets et Travaux (Titulaire)
- Urbanisme (Titulaire)
- Environnement (suppléante)

Afin d'assurer son remplacement, il convient de modifier la composition de ces commissions.

Le conseil est appelé à désigner le ou les conseiller(s) municipal (aux) en remplacement de Madame Brigitte BAYARD.

Ce point est reporté au prochain Conseil Municipal.

3) Modification des membres élus au sein de l'Office Municipal des Sports

Par délibération N°2014/04/04a en date du 30 avril 2014, Madame BAYARD a été nommée membre élu au sein de l'Office Municipale des Sports.

Afin d'assurer son remplacement, le conseil est appelé à nommer un autre conseiller municipal.

Ce point est reporté au prochain Conseil Municipal.

4) Modification des membres élus auprès du Comité Technique Paritaire

Par délibération N°2014/04/04b en date du 30 avril 2014, Madame BAYARD a été nommée membre élu sein du comité technique paritaire.

Afin d'assurer son remplacement, le conseil est appelé à nommer un autre conseiller municipal.

Ce point est reporté au prochain Conseil Municipal.

PERSONNEL

5) Modification du tableau des emplois

Suite au départ en mutation d'un agent de police municipale, et au recrutement au 1^{er} mars 2018 d'un autre agent de police municipale, il est proposé au conseil municipal de modifier le tableau des effectifs comme suit :

| |
|----------|
| Création |
|----------|

| Nbre | Grade | Tps d'emploi | Catégorie | Service |
|--------------------|--------------------------|--------------|-----------|---------|
| 1 | Brigadier-Chef principal | 100% | C | Police |
| Suppression | | | | |
| Nbre | Grade | Tps d'emploi | Catégorie | Service |
| 1 | Gardien Brigadier | 100% | C | Police |

Après en avoir délibéré, le conseil adopte ce point à l'unanimité.

6) Groupement de commande SE60 – Achat d'électricité & services associés

Depuis 2016, les opérateurs publics ont l'obligation de mettre en concurrence leurs fournisseurs d'électricité pour les contrats d'une puissance supérieure à 36 kVA (tarifs jaune & vert).

La commune a adhéré au groupement de commandes d'achat d'électricité créé par le SE60, permettant aux membres de bénéficier de l'expertise du SE60, d'obtenir des offres compétitives en mutualisant les besoins, de décharger les adhérents des procédures d'appel d'offres et de notification des marchés. Chaque adhérent paie l'électricité consommée sur la base des prix négociés par l'appel d'offre.

Le deuxième marché subséquent, attribué le 10 novembre 2017, arrivera à échéance le 31 décembre 2018.

Le SE60 a fait le choix pour 2019 d'élargir ce groupement aux contrats souscrits pour une puissance inférieure à 36 kVA (tarif bleu).

Il convient dès à présent de délibérer sur l'adhésion de la commune à ce nouveau groupement de commandes d'achat d'électricité, et de recenser les besoins pour que le SE60 prépare les marchés et puisse conclure de nouveaux contrats qui démarreront au 1^{er} janvier 2019.

Après en avoir délibéré, le conseil adopte ce point à l'unanimité.

7) Réalisation de dépenses d'investissement avant le vote du budget

L'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales autorise l'ordonnateur, sur approbation de l'assemblée délibérante à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget précédent, hors remboursement de la dette.

En sa séance du 23 octobre 2017, et par délibération N° 2017/10/05, le Conseil Municipal a voté l'autorisation du quart des investissements par chapitre. Cependant, le Trésorier nous a informé que le budget d'investissement dépenses doit être voté par opération.

A cet effet, il convient de revoir la délibération N° 2017/10/05 et d'autoriser l'engagement en tant que de besoin des dépenses de cette disposition financière selon la répartition suivante :

| affectation et montant des crédits pouvant être engagés et mandatés avant le vote du budget primitif 2018 | | | |
|---|---|-----------------------|--|
| OPERATION | Crédits ouverts en 2017 (BP+DMS) | Montant quart | Montant autorisé avant le BP 2018 |
| op 10 voirie | 3 134 538,06 € | 783 634,52 € | 500 000,00 € |
| op 11 réseaux divers | 20 000,00 € | 5 000,00 € | 5 000,00 € |
| op 12 espaces verts | 556 717,49 € | 139 179,37 € | 80 000,00 € |
| op 13 plu | 151 901,20 € | 37 975,30 € | 37 975,00 € |
| op 20 bâtiments administratifs | 289 049,53 € | 72 262,38 € | 50 000,00 € |
| op 21 bâtiments enfance | 10 608,80 € | 2 652,20 € | 2 600,00 € |
| op 22 bâtiments culturels | 569 438,23 € | 142 359,56 € | 40 000,00 € |
| op 23 bâtiments sportifs | 331 689,80 € | 82 922,45 € | 50 000,00 € |
| op 24 bâtiments scolaires | 307 033,70 € | 76 758,43 € | 40 000,00 € |
| op 25 bâtiments divers | 2 472 453,57 € | 618 113,39 € | 400 000,00 € |
| op 27 CTM | 128 928,30 € | 32 232,08 € | 32 000,00 € |
| op 28 cimetière | 39 094,00 € | 9 773,50 € | 9 000,00 € |
| total des dépenses d'investissement hors dette | 8 011 452,68 € | 2 002 863,17 € | 1 246 575,00 € |

Après en avoir délibéré, le conseil adopte ce point à l'unanimité.

8) Débat d'orientation budgétaire

Le rapport d'orientation budgétaire est joint en annexe.

Après présentation du rapport d'orientation budgétaire, les membres du conseil municipal ont pris acte de la tenue de ce débat pour l'exercice 2018.

QUESTION DIVERSE

Plus aucun conseiller ne souhaitant s'exprimer, Monsieur HARDIVILLEZ lève la séance à 23 H 25.